

France/Arbitrage en faveur de Bernard Tapie

La patronne du FMI Christine Lagarde face à la justice

AFP
Paris/France

L'ancienne ministre encourt jusqu'à un an d'emprisonnement.

LE procès de la patronne du FMI Christine Lagarde, accusée d'avoir permis "par négligence" un détournement de fonds publics de 400 millions d'euros (262 milliards de francs) lorsqu'elle était ministre de l'Economie en France entre 2007 et 2011, s'est ouvert hier à Paris. "Je n'ai pas l'intention de me taire", a dit Mme Lagarde, 60 ans, à la présidente de la Cour, Martine Ract Madoux, qui lui rappelait son droit au silence à l'ouverture des débats. Tailleur sombre et foulard coloré, l'ex- ministre est entrée, souriante face aux nombreuses caméras, peu avant 13H00 GMT (14H00 au Gabon) dans l'une des plus imposantes salles du Palais de justice de Paris. La présidente a rappelé à l'accusée qu'il lui était reproché d'avoir mis en place un "processus décisionnel unilatéral et refermé sur lui-même" autour de l'arbitrage qui a permis à l'homme d'affaires et an-

ancien ministre de gauche Bernard Tapie de toucher plus de 400 millions d'euros en 2008. L'ex-ministre encourt jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 euros (9,8 millions de francs) d'amende. Le procès doit se tenir jusqu'au 20 décembre. Son avocat espère obtenir un report du procès, La patronne de l'institution financière internationale est jugée devant la Cour de justice de la République (CJR), une juridiction hybride, mi-politique, mi-judiciaire spécialement créée pour juger les ministres et anciens ministres pour des faits commis dans l'exercice de leurs fonctions. L'ancienne ministre française de l'Economie et des Finances sous le mandat du président de droite Nicolas Sarkozy est accusée de "négligence" dans le règlement par arbitrage d'un vieux conflit entre Bernard Tapie et l'ancienne banque publique Crédit Lyonnais sur l'achat de l'équipementier sportif Adidas, au début des années 1990. Pour mettre fin à ce contentieux judiciaire tentaculaire, le ministère de l'Economie avait choisi en 2007, contre l'avis d'un or-

gane consultatif, de recourir à un arbitrage privé. Les trois juges arbitraux avaient accordé l'année suivante à Bernard Tapie plus de 404 millions d'euros, pris sur les deniers publics. "LEGERETE" • Mais cette sentence arbitrale a été annulée début 2015, la justice civile estimant qu'elle était entachée de fraude. Bernard Tapie a été condamné à rembourser les 404 millions d'euros. La justice reproche par conséquent à Christine Lagarde d'avoir autorisé "avec légèreté" le recours à l'arbitrage privé - extrêmement favorable à Bernard Tapie - puis d'avoir renoncé en juillet 2008, un peu vite selon les enquêteurs, à engager un recours. A sa décharge, il est relevé que le recours à l'arbitrage se préparait avant l'arrivée au gouvernement de celle qui était avocate au sein d'un prestigieux cabinet anglo-saxon, et qu'elle n'avait pas de "relations personnelles" avec les acteurs du dossier. Christine Lagarde n'est par ailleurs pas intervenue dans le choix, très controversé, des arbitres. L'arbi-



Photo : AFP

La patronne du FMI, Christine Lagarde, dans le box des accusés hier. Elle risque jusqu'à un an de prison.

trage a été annulé en 2015 au civil, et, au pénal, les enquêteurs soupçonnent un "simulacre" organisé au bénéfice de l'homme d'affaires. La dirigeante a indiqué qu'elle se mettrait "en congé" du FMI, où elle été reconduite haut la main l'été dernier, le temps du procès, sans se prononcer sur les conséquences d'une éventuelle condamnation. "Elle sera relaxée et donc cette question ne se pose pas", a balayé son avocat, Patrick Maisonneuve, hier sur la radio Europe 1. Il compte demander un sursis à statuer, se demandant comment la cour pourrait dire si "oui ou non" il y a eu "un détournement de fonds

publics en quelques jours alors que les juges parisiens sont saisis de cette question et qu'ils n'ont pas tranché depuis plusieurs années". Bernard Tapie, qui n'a pas été appelé à témoigner pendant le procès de Mme Lagarde, s'est encore défendu dans une interview dimanche d'avoir "floué le contribuable". Depuis sa création en 1993, la CJR a condamné trois membres du gouvernement. Début décembre, dans un autre cadre judiciaire, la justice française a condamné à de la prison ferme l'ex-ministre du Budget du président socialiste François Hollande, Jérôme Cahuzac, pour fraude fiscale et blanchiment.

A travers le monde

• Etats-Unis/Politique. John Kelly nommé à la Sécurité intérieure



Photo : AFP

Le général à la retraite John Kelly a été choisi hier pour diriger le ministère de la Sécurité intérieure, devenant le troisième général à intégrer l'administration Trump au sein duquel il sera notamment en charge de la protection des frontières.

• Portugal/Diplomatie. Guterres a prêté serment comme prochain patron de l'Onu

L'ancien Premier ministre portugais Antonio Guterres a officiellement été intronisé hier 9ème secrétaire général des Nations unies lors d'une cérémonie à l'Assemblée générale de l'Onu. Il succédera le 1er janvier au Sud-Coréen Ban Ki-moon.

• Roumanie/Législatives. Vers un bras de fer au sommet de l'Etat

La Roumanie est entrée dans une phase d'incertitude au lendemain d'une large victoire des sociaux-démocrates aux législatives dimanche, un bras de fer se profilant avec le président de centre-droit Klaus Iohannis quant au nom du futur Premier ministre, sur fond d'affaires judiciaires.

• Syrie/Conflit. 53 civils tués dans des raids aériens sur un secteur tenu par l'EI

Au moins 53 civils, dont 16 enfants, ont été tués hier dans des frappes aériennes visant un secteur contrôlé par le groupe jihadiste Etat islamique (EI) dans le centre de la Syrie, a indiqué l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

• Thaïlande/Politique. Le nouveau roi gracie des dizaines de milliers de détenus

Le nouveau roi de Thaïlande Maha Vajiralongkorn a gracié des dizaines de milliers de détenus dans son premier geste de "miséricorde" en tant que monarque.

• Turquie/Attentats. Arrestations massives au sein du parti prokurde

La Turquie a arrêté hier près de 200 membres du Parti démocratique des peuples (HDP), principal parti prokurde, et frappé en Irak des cibles de la rébellion kurde, dont un groupe dissident a revendiqué un attentat qui a fait 44 morts - dernier bilan - au cœur d'Istanbul.

Chine-Etats-Unis/Diplomatie

Taiwan : Pékin adresse un premier avertissement à Trump

AFP
Pékin/Chine

Cette mise en garde intervient au lendemain d'une nouvelle sortie du président américain élu, menaçant de remettre en cause 40 ans de relations bilatérales au profit d'échanges officiels avec Taipei.

PEKIN a mis en garde hier contre une détérioration de ses liens avec les Etats-Unis, au lendemain d'une nouvelle sortie de Donald Trump, qui a menacé de chambouler 40 années de relations sino-américaines en évoquant une reprise des relations officielles avec Taïwan. "Nous avons pris note des informations en question et sommes gravement préoccupés", a reconnu le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, Geng Shuang, à propos des nouvelles déclarations faites la veille par le président élu des Etats-Unis sur la chaîne de télévision Fox. Depuis le début du mois, ce dernier a multiplié les déclarations embarrassantes pour Pékin, qui avait pourtant semblé accueillir son élection le 8 novembre

avec bienveillance. Au point que le régime chinois a dans un premier temps réservé ses coups au frère ennemi taïwanais et menagé le bouillant milliardaire, excusé pour son "inexpérience" diplomatique. Mais Pékin a lancé un premier avertissement hier au nom de la défense du "principe de la Chine unique", celui-là même que Donald Trump a menacé dimanche de jeter aux orties ("L'Union" d'hier). Pékin impose la reconnaissance de ce principe à tout pays avec qui il entretient des relations diplomatiques. Cette formulation empêche toute indépendance formelle de l'île de Taïwan, séparée politiquement du continent depuis 1949 et que Pékin souhaite réunifier au reste de la Chine. L'appellation officielle de Taïwan reste "République de Chine". "Je ne sais pas pourquoi nous devons être liés à une politique d'une Chine unique, à moins que nous passions un accord avec la Chine pour obtenir d'autres choses, y compris sur le commerce", a estimé M. Trump, qui avait déjà écorné ce principe début décembre en prenant un appel téléphonique de la

présidente taïwanaise Tsai Ing-wen, au grand dam de Pékin.

"UNE TECHNIQUE DE NEGOCIATION" ? • Donald

Trump rompt ainsi avec la ligne de conduite des présidents américains depuis l'établissement des relations diplomatiques avec Pékin en 1979, à savoir de ne pas entretenir de contacts officiels avec des dirigeants - même si Washington continue à fournir des armes à l'île. "La question de Taïwan touche à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Chine. Elle est liée aux intérêts fondamentaux de la Chine. Le respect du principe de la Chine unique est le socle du développement des relations sino-américaines", a rappelé M. Geng. Si ce principe devait être "compromis ou bouleversé, il ne saurait plus être question de croissance saine et régulière des relations sino-américaines ni de la coopération bilatérale dans d'importants domaines", a-t-il averti. Comme en écho, la presse chinoise se faisait menaçante vis-à-vis du futur hôte de la Maison Blanche. Si le prochain président soutient ouvertement l'indépendance de Taïwan et



Photo : AFP

La presse chinoise s'est faite l'écho du mécontentement des autorités devant les récentes déclarations du président américain élu, Donald Trump.

accroît les ventes d'armes à l'île, Pékin pourrait alors aussi "vendre secrètement des armes" à "des forces hostiles aux Etats-Unis", menace ainsi le quotidien nationaliste Global Times. Mais d'autres voix continuent à prôner la prudence, à l'instar de Wu Xinbo, spécialiste des relations sino-américaines à l'Université de Fudan à Shanghai, qui voit dans les déclarations de Donald Trump "une technique de négociation". "Il sait que la question de Taïwan est extrêmement sensible" pour la Chine, observe l'expert. "Il joue cette carte en espérant obtenir des concessions de la Chine

sur les questions commerciales qui le préoccupent". En réaction, Pékin ne doit pas trop s'alarmer ni réagir de façon trop brutale. "Il faut attendre sa prise de fonctions (le 20 janvier) et voir ce qu'il fait concrètement", plaide l'universitaire. Outre la question de Taïwan, Donald Trump a renouvelé dimanche ses critiques habituelles contre Pékin, accusé tour à tour de dévaluer sa monnaie pour soutenir ses exportations, de construire "une énorme forteresse en mer de Chine méridionale" ou encore de ne rien faire pour contrer les ambitions nucléaires de la Corée du Nord.